

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 27 juin 2012 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 25 avril 2012
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport commission de construction
4. Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine routier départemental sur le territoire de la commune de Wolxheim (E. Muller)
5. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : convention avec le Conseil Général (E. Muller)
6. Cession de terrain en vue de l'élargissement de la voie
7. Transport scolaire du RPI
8. Devenir de l'aire de jeux
9. Problème de comportement des jeunes
10. Approbation de devis
11. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2012

Sous la présidence de M. Bruno SIEBERT, Maire,

Membres présents : Hélène DATICHY, Ernest MULLER, Pierre HERZOG, Adjoints, Frédéric ROECKEL, André REGIN, Adrien KIFFEL, Fabienne MEYER, André SCHAEFFER, Mathieu ZOELLER, Yves GANDON, Brigitte REDONNET, Francis BOTZ, Rémy FISCHER,

Membre absent excusé : Agnès BORACH-BLANC qui donne procuration à Hélène DATICHY

37/12 Approbation de la séance du 25 avril 2012

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 25 avril 2012 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

38/12 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

39/12 Rapport commission de construction

Monsieur le Maire rend compte des réunions de la commission. Une demande de permis de construire, deux demandes de permis modificatifs et une déclaration préalable ont été étudiées.

40/12 Convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine routier départemental sur le territoire de la commune de Wolxheim (E. Muller)

Monsieur MULLER Ernest, Adjoint, informe du projet de mise en place d'une convention qui régit les compétences entre la commune de Wolxheim, la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig et le Département du Bas-Rhin, en matière de gestion et d'entretien le long des RD 45 et RD 727 en traverse d'agglomération.

Cette convention aura pour objet de clarifier les engagements de chacun.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de cette convention et autorise le Maire à la signer.

41/12 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : convention avec le Conseil Général (E. Muller)

Monsieur MULLER Ernest, Adjoint, expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le Département établit, après avis des communes intéressées, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Département du Bas-Rhin entend inscrire au PDIPR, les sentiers et itinéraires de randonnée qui se trouvent sur le ban communal de WOLXHEIM, à savoir :

- *GR 534 – losange rouge*

Ce sentier est répertorié sur la carte topographique jointe en annexe. Il emprunte des chemins ruraux de la commune qui sont également mentionnés sur la carte.

A toutes fins utiles, il est rappelé que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Ces itinéraires inscrits au PDIPR feront l'objet d'un entretien courant et d'un balisage par le Club Vosgien.

Par ailleurs, il est rappelé que les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation des sentiers et itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au PDIPR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu, avec 14 voix Pour et 1 abstention :

- **DONNE** un avis favorable à l'inscription au PDIPR du sentier et itinéraire de randonnée sis sur le ban de la commune et répertorié sur le plan joint en annexe ;
- **DONNE** son accord à ce que l'itinéraire emprunte les chemins ruraux de la commune également mentionnés sur le plan joint en annexe ;
- **S'ENGAGE** conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'environnement et L.121-17 du Code rural (nouveau), à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;
- **S'ENGAGE** à informer le département du Bas-Rhin de toute modification envisagée ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les chemins ruraux au Plan Local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune ;
- **AUTORISE** le balisage et le panneauage de l'itinéraire empruntant les chemins ruraux et sa promotion touristique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

42/12 Cession de terrain en vue de l'élargissement de la voie

Monsieur le Maire rappelle la cession gratuite de terrain effectuée par Mme LEHMANN Clarisse en vue de l'élargissement de la rue Gustave Klotz, pour concrétiser son projet de construction.

A nouveau, la commune est sollicitée par un projet de construction sur une parcelle contiguë à la propriété LEHMANN et appartenant à Mr et Mme GROSS Joseph, lesquels sont également disposés à céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement de la voie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession gratuite par Mr et Mme GROSS Joseph, demeurant à WOLXHEIM, 21 rue principale, des parcelles de voie publique cadastrées comme suit :

- . Section 5 n° 476/148 – 0.07 are
- . Section 5 n° 481/149 – 0.14 are
- . Section 5 n° 484/150 – 0.11 are

selon PVA n° 212 N dressé le 26 janvier 2012 par le géomètre Emile GANGLOFF

- autorise le Maire à signer l'acte notarié et à prendre en charge sur le budget communal les frais d'acte et de géomètre.

43/12 Transport scolaire du RPI

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général a donné son accord pour que nos deux communes d'Avolsheim et de Wolxheim puissent gérer directement la ligne scolaire du RPI dès la prochaine rentrée 2012/13, tout en continuant de bénéficier de la participation financière du Département à hauteur de 50 %.

Ainsi, une consultation a été lancée auprès de différents transporteurs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre la compétence pour la gestion du transport scolaire du RPI, dès la prochaine rentrée 2012/13, conjointement avec la commune d'Avolsheim,
- retient les transports JOSY, selon devis n° 22511 du 23 mai 2012, pour la période de l'année scolaire 2012/13,
- prend en charge la dépense à hauteur de 50 % pour Wolxheim et 50 % pour Avolsheim en sachant que le Département participera financièrement en reversant 25 % respectivement à chaque commune,
- autorise le Maire à signer une convention de délégation établie entre le Conseil Général, la commune d'Avolsheim et la commune de Wolxheim.

44/12 Devenir de l'aire de jeux

On déplore régulièrement des dégradations dans l'aire de jeux du lotissement dont le coût d'entretien grève le budget communal. Ce sujet a été abordé à maintes reprises et il convient une fois pour toute de prendre position.

Aussi, après une longue discussion, deux solutions sont proposées au vote :

- fermeture définitive de l'aire de jeux : 4 voix Pour
- fermeture progressive par démontage systématique et immédiat des équipements qui seront détériorés : 11 voix Pour

Une affiche sera apposée sur les lieux qui informera les usagers de la décision de la municipalité.

45/12 Problème de comportement des jeunes

Monsieur le Maire informe du comportement inadmissible et plus que déplorable de certains jeunes qui troublent la tranquillité des habitants et dégradent des bâtiments....

Dans ce contexte et à l'aube des vacances estivales, Monsieur le Maire a invité Madame Séverine Robin, illustratrice, domiciliée à Wolxheim à présenter au conseil municipal son projet d'animation d'ateliers pour les adolescents du village. Elle se propose de les rencontrer pour une première prise de contact le mardi 3 juillet 2012, en soirée. A l'issue de la rencontre, elle reviendra vers la municipalité pour discuter plus précisément de ses possibilités d'intervention.

La municipalité donne une suite favorable à cette démarche et l'accompagnera autant que nécessaire.

46/12 Approbation de devis

Monsieur le Maire informe qu'une étude géotechnique est imposée préalablement aux travaux Quai St Jean. Trois offres ont été réceptionnées et seront analysées avant le choix du prestataire.

47/12 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- cérémonie du 14 juillet avec remise de diplômes,
- débat à propos de la poursuite de l'illumination de la statue du Sacré Cœur,
- arrosage pendant les congés de l'ouvrier communal,
- déplacement de l'ouvrage hydraulique au niveau du pont du Muhlbach,
- prévoir une réunion de travail avec le cercle sportif pour trouver les financements aux travaux de réhabilitation du club house,
- festivités du centenaire du Horn : premiers bilans,
- prochaine session fixée du 26 septembre 2012.

Monsieur MULLER Ernest, délégué à la Com Com, fait un compte rendu des derniers débats et décisions pris par cette collectivité.

La séance est levée à 22 h

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 30 juin 2012
Le Maire
Bruno SIEBERT